

**CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO**  
**Bloomsbury House, 2-3 Bloomsbury Square, Londres WC1A 2RL**  
Quatre-vingt-troisième session ordinaire  
Londres, 21-25 mars 2011

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Président de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Membres de l'Organisation internationale du cacao
5. Répartition des voix
6. Admission d'observateurs
7. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
8. Budget administratif provisoire pour l'exercice financier 2011/2012
9. Séminaire sur le fonctionnement des marchés à terme
10. Déchiffrage du génome du cacao : implications pour la production de cacao
11. Etude sur les coûts et les avantages de la certification du cacao
12. Plan d'action stratégique pour l'Accord international de 2010 sur le cacao
13. Recommandations issues des deux premières réunions de la Table ronde pour une économie cacaoyère durable (RSCE1 et RSCE2)
14. Résultats de la réunion du Panel ad hoc sur le cacao fin (« fine » ou « flavour »)
15. Comptes administratifs vérifiés pour l'année clôturée le 30 septembre 2010
16. Rapports des vérificateurs désignés par les gouvernements membres pour l'année clôturée le 30 septembre 2010

17. Désignation de vérificateurs pour 2010/2011
18. Examen et approbation du rapport annuel provisoire 2009/2010
19. Calendrier provisoire des réunions
20. Questions diverses
21. Relevé des décisions

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La quatre-vingt-troisième session ordinaire du Conseil sera ouverte par son Président, M. Tony Fofie (Ghana).

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le président de la Commission de vérification des pouvoirs présentera le rapport de la Commission au Conseil. (Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/83/2 après son approbation par le Conseil).

### 4. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, faisant référence au document ICC/83/3. Ce rapport comprendra des informations actualisées sur la situation des adhésions à l'Accord international de 2010 sur le cacao.

### 5. RÉPARTITION DES VOIX

Le secrétariat présentera le document ICC/83/4 dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

### 6. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international de 2001 sur le cacao, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 83<sup>ème</sup> session ordinaire et à la 143<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif.

### 7. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

Le Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère présentera un rapport sur la vingt-troisième réunion de la Commission.

### 8. BUDGET ADMINISTRATIF PROVISOIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011/2012

Suivant les recommandations du Comité exécutif, le Conseil examinera le budget administratif provisoire pour l'exercice financier 2011/2012, figurant dans le document EX/143/6.

**9. SÉMINAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS À TERME**

Suite à la proposition du Comité exécutif à sa 141<sup>ème</sup> réunion, le Conseil examinera le projet d'organisation d'un séminaire interne sur le fonctionnement des marchés à terme à l'intention des Membres intéressés, prévu en mai-juin 2011, faisant référence à ED(MEM) 922.

**10. DÉCHIFFRAGE DU GÉNOME DU CACAO : IMPLICATIONS POUR LA PRODUCTION DE CACAO**

Le Conseil assistera à un exposé du Dr. Howard Yana Shapiro, cadre scientifique de l'International Cocoa Genome Sequencing Consortium (ICGS), partenariat regroupant des institutions de plusieurs pays, sur la révélation du séquençage et de l'analyse du génome du cacao et ses implications pour le secteur cacaoyer.

**11. ÉTUDE SUR LES COÛTS ET LES AVANTAGES DE LA CERTIFICATION DU CACAO**

Comme convenu par le Conseil à sa 82<sup>ème</sup> session ordinaire en septembre 2010, le Conseil examinera les modalités d'une Etude sur les coûts et les avantages de la certification du cacao.

**12. PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO**

Le Conseil envisagera l'élaboration d'un Plan d'action stratégique pour l'Accord international de 2010 sur le cacao. Le secrétariat présentera une synthèse de propositions à ce sujet, faisant référence au document ICC/83/5.

Le Conseil pourra décider de constituer un groupe de travail pour préparer une version préliminaire de l'éventuel Plan d'action stratégique, en collaboration avec le secrétariat.

**13. RECOMMANDATIONS ISSUES DES DEUX PREMIÈRES RÉUNIONS DE LA TABLE RONDE POUR UNE ÉCONOMIE CACAOYÈRE DURABLE (RSCE1 ET RSCE2)**

Comme convenu par le Conseil à sa 82<sup>ème</sup> session ordinaire en septembre 2010, le Conseil évaluera les retombées des recommandations issues des deux premières réunions de la Table ronde pour une économie cacaoyère durable, telles qu'elles figurent dans « la Feuille de Route d'Accra » et dans la « Déclaration de Trinité-et-Tobago » respectivement, à la suite du bilan dressé par le secrétariat avec les organismes et institutions intéressés dans les pays, en référence au document ED(MEM)923. L'inventaire des réponses reçues figure dans le document ICC/83/6.

**14. RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU PANEL AD HOC SUR LE CACAO FIN (« FINE » OU « FLAVOUR »)**

Le Conseil examinera les recommandations émises par le Panel ad hoc sur le cacao fin (« fine » ou « flavour ») à sa réunion du 10 septembre 2010 concernant l'annexe C de l'Accord international de 2010 sur le cacao, en référence au document FFP/3/5.

**15. COMPTES ADMINISTRATIFS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil approuvera les comptes administratifs vérifiés de l'Organisation pour l'année clôturée le 30 septembre 2010, figurant dans le document ICC/83/7.

**16. RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS DÉSIGNÉS PAR LES GOUVERNEMENTS MEMBRES POUR L'ANNÉE CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil approuvera les rapports des vérificateurs désignés par les gouvernements membres pour l'année clôturée le 30 septembre 2010, figurant dans le document ICC/83/8.

**17. DÉSIGNATION DE VÉRIFICATEURS POUR 2010/2011**

Conformément à la règle 62 du Règlement administratif de l'Organisation, le Directeur exécutif *a.i.* formulera des recommandations pour la désignation d'un vérificateur indépendant pour l'année cacaoyère 2010/2011. Le Comité exécutif approuvera la désignation d'un vérificateur indépendant, ainsi que de deux vérificateurs qualifiés des gouvernements membres, dont l'un représente les Membres exportateurs et l'autre les Membres importateurs, qui doivent collaborer avec le vérificateur indépendant dans la vérification des comptes pour l'année cacaoyère 2010/2011.

**18. EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL PROVISOIRE 2009/2010**

Il est demandé au Conseil d'approuver le rapport annuel provisoire de l'Organisation pour 2009/2010, figurant dans le document ICC/83/9.

**19. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS**

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera le document de session ICC/83/CRP.1.

**20. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**21. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 36 du Règlement administratif de l'Organisation.

## ANNEXE

## RÉPARTITION DES VOIX ET ÉTAT DES DROITS DE VOTE AU SEIN DU CONSEIL

Le tableau ci-dessous indique la répartition des voix entre les membres, conformément aux articles 4 et 10 de l'Accord international de 2001 sur le cacao, et un état des droits de vote, conformément à l'article 10(6) de l'Accord :

Membres exportateurs	Répartition des voix selon l'article 10(1), (3) et (5) <sup>a/</sup>	Etat des droits de vote après la nouvelle répartition des voix selon l'article 10(6)
Brésil	5	5
Cameroun	76	92
Côte d'Ivoire	400	400
République dominicaine	23	27
Equateur	47	57
Gabon	5	5
Ghana	252	307
Malaisie	5	5
Nicaragua	5	a/
Nigeria	94	a/
Papouasie-Nouvelle-Guinée	25	29
Sierra Leone	8	9
Togo	42	50
Trinité-et-Tobago	5	5
Venezuela	8	9
<i>Total</i>	<i>1 000</i>	<i>1 000</i>

a/ Calculé à partir de la moyenne annuelle des exportations pour les trois années cacaoyères 2006/2007 – 2008/2009, comme indiqué dans le Vol. XXXVI, No. 3 (année cacaoyère 2009/2010) du *Bulletin trimestriel de statistiques du cacao* de l'ICCO.

b/ Droits de vote suspendus, conformément à l'article 26 de l'Accord international de 2001 sur le cacao.

**ANNEXE**

<b>Membres importateurs</b>	<b>Répartition des voix selon les articles 4 et 10<sup>a/</sup></b>	<b>Etat des droits de vote après la nouvelle répartition des voix selon l'article 10(6)</b>
Communauté européenne	912	912
- Autriche	11	11
- Belgique/Luxembourg	72	72
- Bulgarie	8	8
- Chypre	3	3
- République tchèque	8	8
- Danemark	7	7
- Estonie	6	6
- Finlande	6	6
- France	123	123
- Allemagne	177	177
- Grèce	8	8
- Hongrie	6	6
- Irlande	9	9
- Italie	49	49
- Lettonie	4	4
- Lituanie	4	4
- Malte	3	3
- Pays-Bas	215	215
- Pologne	36	36
- Portugal	4	4
- Roumanie	7	7
- République slovaque	7	7
- Slovénie	4	4
- Espagne	53	53
- Suède	8	8
- Royaume-Uni	74	74
Fédération de Russie	59	59
Suisse	29	29
	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>

a/ Calculé à partir de la moyenne annuelle des importations pour les trois années cacaoyères 2006/2007 – 2008/2009, comme indiqué dans le Vol. XXXVI, No. 3 (année cacaoyère 2009/2010) du *Bulletin trimestriel de statistiques du cacao* de l'ICCO.